Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 51 (1922)

Heft: 1

Vorwort: Au tournant de l'année

Autor: Dévaud, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

passé avant la guerre et d'étudier un prix d'abonnement qui lui permette au moins de faire face à ses frais. Le chiffre de 5 fr. qui a été fixé est *au-dessous du prix de revient* avec le nombre actuel des abonnés. Pour suffire aux dépenses, il faut trouver une centaine d'abonnés de plus. Il importe que les membres du corps enseignant fassent à leur journal de la bonne réclame. Nous leur demandons *cent* abonnés comme cadeau de Nouvel-An. Ayant fait des sacrifices pour leur éviter un abonnement à deux revues, nous leur demandons de nous aider à leur tour.

Au tournant de l'année

Ce n'est pas sans résistance que j'ai accepté les charges et la responsabilité de la rédaction du *Bulletin pédagogique*. Mon consentement était subordonné à une essentielle condition : M. l'abbé Dessibourg, directeur de l'Ecole normale, devait rester à la tête du Comité de rédaction. Sa longue expérience de l'enseignement, son sens des réalités administratives, sa connaissance personnelle des membres du personnel enseignant me seront un appui, mieux encore : une garantie. Il a bien voulu accéder à mes désirs. Je ne pouvais plus me dérober.

Mon programme ? Je n'ai pas le temps d'en préparer un : l'imprimerie attend la copie, le trimestre finissant exige que l'on corrige force compositions, que l'on calcule les notes... Et que vous dirais-je de bien neuf ? Je suivrai la tradition fribourgeoise, fidèlement, simplement, à l'instar de mes prédécesseurs ; elle est catholique d'inspiration ; elle est française de langue et de méthode ; mais elle est du terroir par de nombreuses particularités qui nous distinguent de nos voisins. Nous resterons « nous-mêmes » et « de chez nous », ne recommandant à l'imitation que ce qui, venant du dehors, s'adapte réellement à notre esprit, à nos croyances, à nos coutumes, à notre caractère.

Chers instituteurs, le *Bulletin* doit être le lien qui vous unit les uns aux autres, qui vous unit tous à l'Ecole normale, centre de la vie pédagogique du canton. Accordez-lui plus que les quelques argents de votre abonnement : votre sympathie, un peu de votre cœur. Ce modeste journal est ce que les maîtres du canton le font. Faites-le donc à la ressemblance des meilleurs d'entre vous, du meilleur de vous-même. Ecrivez-y ; défendez-le ; et si quelque imperfection vous choque, ne vous en plaignez pas avec amertume ou moquerie en quelque réunion ou conférence, mais avertissez-nous en d'abord, et veillez ensuite à nous aider à y remédier.

Que sera cette année ? Qu'importe ce qu'elle peut apporter, si, en définitive, y trouvent leur compte ces deux sublimes réalités

auxquelles l'instituteur fribourgeois a voué ses efforts, ses peines et son amour : leurs enfants et leur Dieu.

E. Dévaud.

Nota-Bene. — Toutes les correspondances, tous les articles (y compris ceux qui se rapportent à la partie pratique), tout doit être envoyé à l'adresse impersonnelle : *Rédaction du Bulletin pédagogique, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg.*

Une part notable des pages du *Bulletin* ayant été concédées au *Faisceau mutualiste*, il conviendra de condenser les articles et de se restreindre aux sujets strictement pédagogiques.

Hommage aux démissionnaires

L'entrée en vigueur de la loi régissant la nouvelle institution de prévoyance des fonctionnaires du canton a eu sa répercussion sur la Caisse de retraite du corps enseignant primaire fribourgeois. Une quarantaine de membres ayant appartenu à notre association ont passé, volontairement ou par obligation, à la Caisse des fonctionnaires. De ce nombre sont MM. les inspecteurs scolaires. Leur adhésion a entraîné la démission inévitable de M. Marcellin Berset, président, et celle de M. Joseph Crausaz, vice-président du Comité de la Caisse des instituteurs. Nous ne pouvons enregistrer ces départs sans rendre un hommage public de vive reconnaissance aux démissionnaires et, en particulier, à M. Berset, dont l'activité présidentielle a été digne de tout éloge.

Nommé à l'administration de la Caisse le 6 juillet 1912, M. Berset a pleinement justifié la confiance de ses commettants. A ce moment, le besoin de nouveaux statuts sur la matière se faisait vivement sentir. Des décès d'instituteurs, ayant 23, 29 ans d'enseignement, avaient montré les criantes imperfections de la loi de 1895. Aussi, dès son entrée au sein du Comité, M. Berset soulevait la question de sa revision. Un avant-projet fut élaboré par ses soins, discuté à maintes reprises, puis déposé, le 2 mai 1914, à la Direction de l'Instruction publique avec prière instante de l'inscrire le plus tôt possible parmi les tractanda du Grand Conseil. Mais survint la guerre mondiale.....

La revision espérée sommeilla jusqu'en octobre 1916. Son réveil suscita une déception telle que le Comité, convoqué d'urgence par son président, décida, pour obtenir des amendements, toute une série de démarches : audience à la Direction de l'Instruction publique, séance d'étude chez M. Daniëls, expert technique, assemblée extraordinaire des membres de la Caisse, intervention auprès de la Commis-